



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-75 R**
Objet : **Ecole de musique et de
danse : convention entre la
Commune d'EMBRUN et la
Communauté de Communes de
SERRE-PONCON**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-
cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude
RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame
Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard
MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick
BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur
Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire rappelle qu'environ un tiers des élèves inscrits à l'Ecole Municipale de Musique et
de Danse est domicilié hors de la commune d'Embrun.

Il paraît donc justifié de faire participer la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à l'effort
financier nécessaire au fonctionnement de l'école pour un montant de 150 000 €.

Par ailleurs, cette participation permet d'uniformiser les tarifs pour l'ensemble des élèves de la
Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes a prévu les crédits nécessaires au budget
primitif et a voté, dans les mêmes termes, la convention proposée lors du Conseil Communautaire du 1^{er}
avril 2025.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer à son tour sur la conclusion de cette convention, jointe à la présente.

Madame le Maire entendu,

Vu l'examen par la commission des finances en date du 23 avril 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

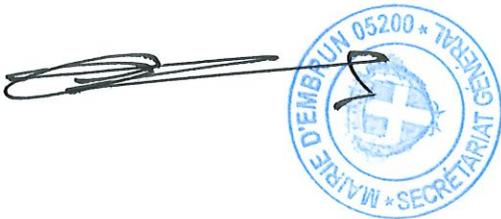
- **Approuve** la convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour le financement de l'Ecole Municipale de Musique à hauteur de 150 000 € pour l'année 2025, telle qu'annexée à la présente.
- **Charge** Monsieur Marc AUDIER, Premier Adjoint, de la signer.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'EMBRUN 05200" at the top, "GENERAL" at the bottom, and "SECRETARIAT" on the right side. In the center of the stamp is a white cross on a blue background.